

# Adhèresz à l'Association

L'Association du Festival du Comminges est reconnue d'utilité publique par décret du 29 mai 1980.

Depuis la création du Festival du Comminges, le soutien des adhérents a contribué à la restauration de l'orgue historique de la Cathédrale Sainte-Marie de Saint-Bertrand de Comminges, la construction d'un orgue pour la Basilique Saint-Just de Valcabrière, l'acquisition d'un clavecin et de trois orgues d'études pour l'Académie Internationale de Musique, l'embellissement de la Cathédrale Sainte-Marie par la réalisation d'un nouvel éclairage et la participation à la restauration du buffet classé de l'orgue renaissance.

Les cotisations et les dons ouvrent droit à une déduction fiscale égale à 66 % de leur montant dans la limite de 20 % des revenus imposables et permettent de bénéficier des tarifs réduits figurant sur le volet des réservations.

## Règlement

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Courriel : .....

Membres adhérents à partir de 35 €

Membres bienfaiteurs à partir de 150 €

Total adhésion : .....€

à retourner, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre du Festival du Comminges

**Maison du Festival - Rue de la Poste -  
31510 Saint-Bertrand de Comminges**